

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Mégane PROUTEAU à Mme Arlette BUZARE  
M. Alain DESGRE à M. Jean-Jacques MARTEIL  
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 février 2021
Date de l'affichage	3 février 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	32

2021\_41

-----  
**Etoile St Jean – convention 2021**

Rapporteur : F. Ballester

L'association « Etoile Saint Jean » organise depuis de très nombreuses années des séjours de vacances pour les enfants scolarisés en primaire ou au collège de Guidel et des environs, ainsi qu'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) pour les enfants scolarisés en primaire en juillet.

La convention définissant les modalités administratives, techniques et financières du partenariat entre l'Etoile Saint-Jean et la Ville, est venue à échéance. Il est donc proposé de la renouveler pour une durée de 1 an. Quelques modifications ont été apportées.

Cette convention précise :

- La mission de l'Etoile Saint Jean ;
- Les locaux mis à la disposition de l'association pour remplir cette mission (ACM de juillet) : il s'agit de locaux situés à la Villeneuve Ellé ;
- La participation financière de la Commune pour les enfants Guidélois.

Il est proposé de définir la participation financière de la commune annuellement comme suit pour les enfants guidélois :

- Forfait : 9 700 €
- ALSH : 1,35 € par journée /enfant
- Séjours : 2,12 € par journée /enfant.

En 2020, l'association a réalisé 905 jours enfants mais aucun camp n'a été programmé en raison de la crise sanitaire. L'impact du déficit du camps ski dans les finances de l'association tend à disparaître.

*Annexe* : Projet de Convention

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Enfance, éducation, jeunesse et sports du 11 mars 2021,

**DECIDE** de reconduire la convention conclue avec l'association Etoile St Jean pour l'année 2021.

**ARRETE** les participations financières comme présentées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les deux parties pour une durée d'un an.

**Adopté à l'unanimité.**

**(M. DEVAUX MARKOV ne participe pas au vote car il est membre de l'association).**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 31 mars 2021  
Le Maire,  
Joël DANIEL

